



Retard de diagnostic GEU Rompue

Par Lunasphys, le 02/03/2019 à 17:49

(Désolé par avance pour la longueur de ce texte)

Bonjour,

Voilà avant de commencer toute démarche je voudrais savoir si ma requête est légitime. En effet le 22 Janvier 2019 je me pleins de douleur à l'estomac et je n'arrive plus à aller à la selle correctement. Je décide d'aller voir mon médecin Généraliste qui me prescrit des laxatifs et du spafond. Les douleurs continuent. Toujours dans l'impossibilité d'aller à la selle et je commence à avoir du mal à marcher.

Ma grand-mère décide donc de m'emmener à la clinique. Après une longue attente je vois le médecin qui me palpe et me demande si j'ai mal. Certains endroits sont douloureux sans plus. Surtout au niveau ovarien. Elle m'envoie faire une radio, me demandant si je pensais être enceinte et si je prenais la pillule. Ce à quoi j'ai acquiescé. La radio était floue à cause de la machine. Le médecin regarde la radio, voit que mon intestin est plein et me dit qu'apparemment il n'y a pas de fécalum ni d'ulcère. Il n'y a pas plus d'évaluation que ça. Cela est dû à mon état anxieux qui régule mal mon transit.

Rebelotte, du Macrogol et des spafonds.

Elle m'a dit d'attendre 3 jours et que tout devait reprendre à la normale par la suite. Que dans tous les cas les douleurs étaient normales et que certains restent quelques semaines sans aller à la selle. Je rentre donc chez moi.

Micro passage à la selle et douleur quand je force. N'arrive plus à bien me déplacer ni à conduire.

Je remarque que mes règles durent plus longtemps que d'habitude et sont plus abondantes. Je ne m'inquiète pas.

Le vendredi 25 Janvier je retourne une fois de plus à la clinique puisque les médicaments n'avaient pas totalement fait effet et la douleur commençait à me fatiguer. Après des heures d'attentes (4h) le médecin me reçoit une nouvelle fois. Continue de me palper l'abdomen ainsi que le bas ventre. Je lui signifie que cette histoire commence à me stresser et lui parle de mes règles qui continuent alors qu'elles auraient dû s'arrêter Mercredi dernier et sont un peu plus abondantes.

Le médecin me dit que le stress peut dérégler les menstruations. En effet par le passé cela m'était déjà arrivé 1 fois lors de période de stress.

Suite à ça le médecin ainsi qu'une interne m'emmène dans une salle afin d'effectuer un toucher rectal qui s'est avéré être très douloureux. Rien à déclarer suite à cet examen.

Si le touché rectal ne stimule pas le colon dans la soirée il faudra alors prendre une solution buvable de 3L que l'on doit généralement prendre avant une coloscopie. Le médecin me dit

que c'est vraiment radical et que cette solution est la délivrance pour ce problème.

Le soir aucune amélioration.

Le lendemain réveil en crise avec une douleur fulgurante dans le bas ventre côté droit. Sueur froide, tremblements, vision qui se trouble pendant plus d'une heure. J'appelle donc SOS médecin qui arrive 45 minutes après l'appel.

Je lui parle du coup de poignard ressentie et je lui dis que je n'avais jamais ressentie une douleur pareille. Je lui parle de mes règles qui continuent et restent abondantes.

(Évidemment je lui dis que je prends la pilule et que je ne pense pas être enceinte)

Après avoir palpé mon ventre, il est persuadé que cela n'est qu'une torsion de l'estomac due à la constipation. Pas de quoi s'inquiéter. Il me prescrit encore du spafond et de l'ibuprofène comme les autres. Me dit de prendre le traitement buvable et qu'après ça ira bien mieux.

Je prend donc le lavage avant coloscopie et fait mes petites affaires. Les douleurs persistent mais je me sens quand même plus légère.

Le lendemain vers 16h/17h la même douleur revient, aussi intense que la veille. Comme je n'avais plus rien dans l'estomac il était impossible que ça soit lui qui fasse encore des siennes. Au vu de ma détresse mon compagnon appelle le 18 et une ambulance nous ait envoyé.

Ils arrivent très rapidement. Je leur parle de mes antécédents. Le pompier en chef (?) bloque quand je lui parle de mes règles et prends ça assez sérieusement. Les douleurs étaient insupportables pendant le trajet. Je ressentais chaque coup.

Arrivée à l'hôpital on m'emmène au service Gynécologique. Une interne s'occupe de moi après m'avoir donné 2 tramadols pour la douleur. Il était impossible de rentrer quoi que ce soit dans mon vagin tellement la douleur était importante. Après prise de sang, on s'aperçoit des hormones de grossesses et de sang présent dans l'estomac grâce à une échographie.

Après plus d'examen on ne me laisse d'autre choix que la chirurgie. La trompe avait éclaté ce qui a causé une hémorragie. En effet pendant l'opération 990cc de sang on était trouvé. Je n'avais que 8 points hémoglobine en me réveillant, j'étais donc en anémie. Ce qui m'a valu de passer mon anniversaire (29 janvier) à l'hôpital.

Et ensuite on m'indique que ma trompe n'a pas pu être sauvée... Je trouve ça triste à 23ans. En effet pour moi la clinique a fait preuve de négligence par faute de moyens.

Entretient bref et pas assez de personnel.

Et SOS médecin à donné un mauvais diagnostic qui aurait pu entraîner ma mort si j'avais attendu plus longtemps.

Un diagnostic plus précoce aurait pu aussi sauver ma trompe et conserver toute mes chances d'une grossesse future... Cet événement m'a vraiment chamboulé et je ne sais pas si quelque chose peut-être réalisé.

Encore merci et passez une bonne soirée ainsi qu'un bon week-end

En attendant de vous lire

Par **Visiteur**, le **02/03/2019** à **23:39**

Bonjour

Votre dossier nécessite, de mon point de vue, la prise en charge de vos intérêts par un avocat, car les voies de recours sont diverses.

La Commission d'indemnisation des accidents médicaux dont dépend le fond d'indemnisation public ONIAM peut vous permettre de bénéficier d'une expertise médicale gratuite afin de déterminer si la responsabilité civile du docteur peut être engagée (ou de l'établissement

public si ce n'est pas un médecin libéral) . au vu de cette expertise la Commission rend un avis et une indemnisation peut être éventuellement demandée en fonction de seuil de préjudices (explication technique) ; à défaut vous pouvez tenter une expertise amiable avec l'assureur du médecin ou encore une procédure devant le juge. La responsabilité médicale est un domaine complexe et votre avocat vous conseillera.

S'il est nécessaire d'engager une action pénale pour déterminer s'il y a une faute médicale donnant droit à indemnisation, là aussi le sujet est large...

Article 9 (article R.4127-9 du Code de la Santé Publique)

Tout médecin qui se trouve en présence d'un malade ou d'un blessé en péril ou, informé qu'un malade ou un blessé est en péril, doit lui porter assistance ou s'assurer qu'il reçoit les soins nécessaires.

Article 32 (article R.4127-32 du Code de la Santé Publique)

Dès lors qu'il accepte de répondre à une demande, le médecin s'engage à assurer personnellement au patient des soins consciencieux, dévoués et fondés sur les données acquises de la science, en faisant appel, s'il y a lieu, à l'aide de tiers compétents.

Article 33 (article R.4127-33 du Code de la Santé Publique)

Le médecin doit toujours élaborer son diagnostic avec le plus grand soin, en y consacrant le temps nécessaire, en s'aidant dans toute la mesure du possible des méthodes scientifiques les mieux adaptées et, s'il y a lieu, de concours appropriés.

Article 40 (article R.4127-40 du Code de la Santé Publique)

Le médecin doit s'interdire, dans les investigations et interventions qu'il pratique comme dans les thérapeutiques qu'il prescrit, de faire courir au patient un risque injustifié.

Cette lecture aussi :

<http://www.66millionsdimpatients.org/la-qualite-de-vos-soins/victime-dun-accident-medical-quels-recours/>